

BE-A0521\_701352\_703280\_FRE

Inventaire des archives du Collège des  
jésuites de Marche-en-Famenne, 1693-1792



Het Rijksarchief in België  
Archives de l'État en Belgique  
Das Staatsarchiv in Belgien  
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

---

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès.....	4
Conditions de reproduction.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Historique.....	5
Archives.....	6
Acquisition.....	6
Contenu et structure.....	7
Contenu.....	7
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	9
Collège des Jésuites de Marche-en-Famenne.....	9

## Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Collège des Jésuites à Marche-en-Famenne

Période:

1693 - 1792

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0521.2023

Etendue:

- Etendue inventoriée: 0.12 m
- Dernière cote d'inventaire: 2.00
- Nombre de pièces: 1.00

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Arlon

Producteurs d'archives:

Collège des Jésuites de Marche-en-Famenne, 1693 - 1792

Consultation et utilisation

*CONDITIONS D'ACCÈS*

Librement consultable.

*CONDITIONS DE REPRODUCTION*

La reproduction des documents s'opère selon les règlements et tarifs en vigueur.

---

Histoire du producteur et des archives

## PRODUCTEUR D'ARCHIVES

### NOM

Collège des Jésuites de Marche-en-Famenne

### HISTORIQUE

En 1594, la Compagnie de Jésus, fondée par saint Ignace de Loyola à Paris le 15 août 1534, s'établit à Luxembourg, avec l'intention d'y fonder un collège d'humanité. Le collège ouvre ses portes le 1er octobre 1603.

Contrarié par une partie de la population arlonaise, le projet d'implantation d'un deuxième établissement à Arlon ne se réalise pas. Henri Bourguignon y voit la raison de faire aboutir, malgré l'opposition des carmes notamment, l'ouverture d'un collège à Marche-en-Famenne, en 1648.

Depuis les années 1620, les jésuites du collège de Huy, dont le recteur n'est autre que le marchois Gilles de Scouville, viennent régulièrement en Famenne prêcher les missions. " Les pères de Huy ne peuvent voyager pendant l'hiver sans difficulté " explique un acte du 23 novembre 1648. L'idée d'une résidence permanente mûrit en même temps que les donations viennent enrichir le patrimoine foncier des jésuites. En 1633, Thierry Gerlais - ou Gerlache - bourgeois de la ville, leur cède un jardin ; en 1641, Jean Thiry leur donne une maison " à servir de mission " lorsqu'ils " viendraient s'établir à Marche ". Les lettres patentes autorisant les jésuites à s'établir " avec habitation fixe " sont datées du 23 novembre 1648.

Le R.P. Gilles de Scouville devient le premier supérieur de la nouvelle fondation. Grâce au soutien financier de son cousin, le P. Philippe de Scouville, " l'apôtre du Luxembourg ", il construit une maison et un collège de trois classes et bibliothèque. L'ensemble est complété par une église... de style jésuite (sic), entre 1732 et 1740.

Par leurs origines, le collège de Luxembourg appartenait à la province rhénane des jésuites, celui de Marche-en-Famenne, à la province gallo-belge.

Le 13 septembre 1773, l'impératrice Marie-Thérèse ordonne la publication de la bulle " Dominus ac redemptor " du 21 juillet précédent, portant suppression et dissolution de la Compagnie de Jésus. Une semaine plus tard, Charles de Lorraine établit un comité " pour les affaires résultant de la suppression de la société des Jésuites aux Pays-Bas ". Le " Comité de la Jointe jésuitique " reçoit pour mission de diriger les opérations de liquidation. Cinq jours auparavant, Charles de Lorraine a déjà désigné les commissaires qui, dans le Luxembourg, sont chargés de procéder à la fermeture des maisons de Luxembourg et Marche.

Le 20 septembre, le prévôt de La Roche, Malempré, nommé commissaire du gouvernement, assisté de deux délégués de l'évêque, se présente chez les jésuites de Marche pour en faire fermer les portes du collège, y apposer les scellés, dresser l'inventaire des biens et en faire sortir les cinq pères et le frère

qui y habitent.

Les jésuites partis, le collège, pris en charge par des professeurs nommés par le gouvernement, devient collège royal. La maison avec les salles de classe et l'église sont remises à la ville. Le reste du patrimoine foncier et le mobilier sont vendus. En 1794, l'armée de Jourdan de passage par Marche occupe le collège : les élèves sont renvoyés chez eux et les professeurs partent. La tourmente passée, faute de soutien des nouvelles autorités, le collège disparaît.

## ARCHIVES

### ACQUISITION

Le 5 novembre 1773, le commissaire Du Rieu, chargé de la suppression de la maison de Luxembourg, envoie au Comité jésuitique trois caisses plombées contenant les archives saisies chez les jésuites de Luxembourg. Henri Bourguignon, le seul qui se soit intéressé à l'histoire des jésuites de Marche, ne dit rien du sort réservé aux archives au moment de la suppression.

En 1947, Jules Vannérus a remis au conservateur des Archives de l'État à Arlon un registre " des comptes des biens des ci-devant jésuites de Marche ". Le deuxième document repris dans l' *État des fonds* de 1975, une pièce datée du XVIIIe siècle concernant l'extinction d'une rente, a été retiré du fonds des Jésuites par Pierre Hannick, qui le certifie par une note manuscrite, en 1985 pour être (ré)insérée dans la collection Geubel, toujours conservée aux Archives de l'État à Arlon. Le dernier document du fonds a été envoyé à Saint-Hubert par les Archives de l'État à Liège, selon le bordereau de transfert, en 1975.

## Contenu et structure

### *CONTENU*

Registre des revenus, 1693-1770 (1 art.) - requête présentée devant la cour féodale de Rochefort, 1792 (1 art.).





## Description des séries et des éléments

- 1            COLLÈGE DES JÉSUITES DE MARCHE-EN-FAMENNE  
" Registre des revenus " ou registre des rentes et biens fonciers.  
1693-1770. 1 volume
  
- 2            Relief devant la cour féodale de Rochefort par le père recteur  
Nicolas de Nisramont de propriétés tenues et possédées en fief du  
comte de Rochefort avec dénombrement des biens. 16 avril 1792.  
1 pièce